

AVIS RELATIF À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère n'est pas autorisé à communiquer les renseignements personnels qui vous concernent sans votre consentement. Si vous souhaitez que certaines personnes puissent avoir accès à ces renseignements, vous devez autoriser le Ministère à les leur communiquer.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI AUTORISE LA COMMUNICATION

Nom (*en lettres moulées*) :

Prénom (*en lettres moulées*) :

Date de naissance :

Année	Mois	Jour			

Numéro de référence individuel (*si connu*) :

Adresse de résidence :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Pays

Code postal

Adresse courriel :

2. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À RECEVOIR LES RENSEIGNEMENTS

Nom (*en lettres moulées*) :

Prénom (*en lettres moulées*) :

Organisme :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Pays

Code postal

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel :

3. RENSEIGNEMENTS VISÉS

Les renseignements personnels se rapportant à : (cocher les cases appropriées)

N° de dossier
(si connu)

- ma Demande de certificat de sélection du Québec (CSQ)
- ma Demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- ma Demande d'engagement
- ma Demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec
- ma Demande d'admission aux cours de français et à l'aide financière pour l'intégration linguistique
- Autres renseignements (*préciser*) :

J'autorise le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à communiquer les renseignements visés par la section 3 à la personne désignée à la section 2 :

Cette autorisation :

- annule toute autorisation antérieure faite au même effet;
- est valable pour toute la durée du traitement de mon ou mes dossiers, à moins qu'elle ne soit révoquée par écrit;
- ne confère pas à la personne autorisée le pouvoir de me représenter ou d'agir en mon nom¹.

Date

Signature

Note : Vous devez faire parvenir l'ORIGINAL de ce formulaire dûment rempli et signé avec votre demande ou, ultérieurement, par la poste à l'endroit où vous avez déposé votre demande.

¹ Si vous souhaitez conférer un tel mandat à cette personne, vous devez plutôt transmettre au Ministère une procuration en ce sens.